

COMMUNE

Du 17 novembre

2016

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil seize 17 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, LEROY François, BOUET Alain, CANTEAU Denis, HERGUE Eric, SCHOTT Laurence, ALLARD Yves, GODET Audrey

Absents : Natacha CLERGEAU, Marie THOREAU et Jacky COLONNIER

Natacha Clergeau a donné pouvoir à Laurence Schott.

Jacky Colonnier a donné pouvoir à François Leroy.

Marie Thoreau a donné pouvoir à Eric Hergué.

Audrey Godet a quitté la séance du Conseil Municipal à 23h30.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal Denis CANTEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2016

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1-ACTE ADMINISTRATIF – CHEMIN DES MEUNIER

La parcelle AB n°88 qui appartient toujours à M. DANCIN doit être intégrée dans la voirie communale, l'établissement d'un acte administratif est nécessaire pour cette régularisation.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'établissement de cet acte administratif :

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

DECISION : *Le conseil accepte à l'unanimité l'établissement de l'acte administratif*

2-DEVIS TPPL – TRAVAUX EAUX PLUVIALES chemin des meuniers

Le devis réfection de voirie a été signé pour un montant de 11 898.83 € (auprès de TPPL) et le bornage du chemin s'élève à 1 728 € (auprès d'Onillon). Un devis complémentaire a été demandé auprès de TPPL pour la création d'un fossé et permettre l'évacuation des eaux : le montant est de 3382,98 € TTC.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis TPPL pour ces travaux supplémentaires:

Devis CAPL	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
------------	-----------	----------------	------------

DECISION : Le devis présenté par TPPL est retenu.

3-DEVIS RADIATEURS ELECTRIQUES Local Jeunes

Il convient de remplacer les convecteurs du local stade qui va désormais être utilisé par le Centre Social Roland Charrier pour l'accueil des jeunes. Deux radiateurs seront nécessaires.

	Magasin	Prix unitaire
Rayonnant electro Loreda 2000 W Bricoman	Bricoman	109 €TTC
Chauffage Pierre inertie 2000 W Delia new	Bricoman	169 € TTC
Radiateur Pierre Nat 2000W Moala	Bricoman	199 € TTC
Panneau Rayonnant Electrique FP6 lcd 2000 W	Quincaillerie Douessine	119.40 € TTC

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis Quincaillerie Douessine :

Devis Quincaillerie	Pour : 11	Abstention : 1	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

DECISION : Le devis présenté par la Quincaillerie Douessine est retenu.

Pour information, la commission de sécurité passera le 23 Novembre 2016 mais la porte issue de secours ne sera pas posée (en rupture d'approvisionnement, le prestataire n'a pas encore reçu la porte à installer).

4-DEVIS SAVAS Epareuse Rousseau

L'épareuse est à nouveau cassée, le devis de réparation de SAVAS s'élève à 660,48 €

M. HERGUE a fait le point avec le responsable atelier de la SAVAS qui lui a expliqué les causes de la casse. Une expertise a été demandée pour savoir si les casses nombreuses sont liées à des défauts sur les pièces ou à une utilisation inappropriée.

Selon les résultats de l'expertise et compte tenu des frais de réparations ces dernières années, le Conseil devra se prononcer sur l'utilisation de l'épareuse : revente, utilisation réservée à certains types de travaux, ...

Pour prendre cette décision, le Conseil aura besoin de connaître également le coût de la prestation si les travaux actuellement effectués par l'épareuse (partiellement ou en totalité) étaient réalisés par une entreprise privée.

5-DEVIS VEOLIA Poteau incendie Rue de l'Eglise

Il convient de remplacer le poteau incendie de la rue de l'Eglise. Le devis de Veolia s'élève à 3024 € TTC

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis Veolia :

Devis Veolia	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

DECISION : Le devis présenté par Veolia est retenu.

Par conséquent, il conviendra de faire un virement de crédits pris sur les dépenses imprévues.

6-DEVIS BROSSAY'LEC – Installation double carillon école + carillon logement 1er étage

Le devis proposé par Brossay'lec intègre l'installation de 2 carillons pour l'école et un carillon pour le logement au 1^{er} étage ; il s'élève à 798,25 € TTC.

DECISION : Le conseil décide à l'unanimité que, finalement, 2 sonnettes simples seront installées par les employés communaux.

7-DEVIS BROSSAY'LEC – Création d'un éclairage cour de la salle des fêtes

Le devis proposé par Brossay'lec intègre l'installation de 4 projecteurs, un nouveau devis sera demandé avec 2 projecteurs.

8-DEVIS – PANNEAUX DE SIGNALISATION

Pour rappel, seule l'entreprise Nadia fabrique des panneaux spécifiques Petites cités de caractères.

Pour les autres panneaux, des devis comparatifs ont été demandés auprès de Nadia et SES mais ils sont trop confus pour être exploités : le besoin doit être également affinés. Il sera demandé spécifiquement des devis séparés pour la pose d'un miroir et d'un panneau stop pour effectuer en priorité cette opération.

9-TERRAIN RUE DE LA GADELOIRE – Vente d'une bande de terrain

Messieurs HERGUE et JUIN ont rencontré sur place M. GEORG. Effectivement, le réseau d'électricité qui alimente sa maison passe sur le terrain qui appartient désormais à la commune.

Cette information n'était pas connue le 1^{er} septembre lorsque le Conseil avait décidé à l'unanimité de débouter les personnes intéressées pour acheter une partie de cette parcelle. La présence de ce câble d'alimentation électrique rend impropre toute construction sur la bande de terrain concernée (attenante à la propriété de M. GEORG).

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la mise en vente de cette bande de terrain, l'acquéreur s'engagera à prendre à sa charge, le bornage, la clôture ainsi qu'une plantation d'une haie.

Pour : 9	Abstention : 3	Contre : 0
----------	----------------	------------

DECISION : Le conseil décide de mettre en vente uniquement la bande de terrain concernée par la présence du câble électrique.

Les modalités de ventes seront fixées lors d'un prochain Conseil : prix de vente, délimitation de la bande de terrain, process de vente, clause de non construction, ...

10-REVISION LOCATION TERRES GERBIER ANNEE 2016

Il convient de réviser le loyer des terres à quintaux de blé pour la parcelle ZE 51, d'une superficie de 98 a 80 ca située dans la zone artisanale du Pas de la Biche. Cette parcelle est louée à L'EARL GERBIER.

Le loyer 2015 était de 110.05 €. Considérant l'indice national des fermages 2016 par rapport à 2015 qui est de -0.42 %, il convient d'appliquer cette variation. Le loyer s'élève donc à 109.59 € pour l'année 2016

DECISION : Le conseil valide, à l'unanimité, ce montant de loyer qui sera versé par l'EARL Gerbier.

11-REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE France

	TARIFS	PATRIMOINE SUR DOMAINE ROUTIER	TOTAL
Artères aériennes	51.74 € par km	9.123 km	472.02 €
Artères en sous-sol	38.80 € par km	16.304 km	632.59 €
Emprise au sol	25.87 € par m ²	2 m ²	51.74 €
TOTAL GENERAL			1 156.35 €

DECISION : Le conseil valide, à l'unanimité, ce montant de 1156,35 € : un titre sera adressé à Orange pour ce montant.

12-Création de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Approbation des statuts

Mme Auvinet procède à la lecture des statuts de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire avec les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'approbation de ces statuts

Pour : 4	Abstention : 5	Contre : 3
----------	----------------	------------

13-Rapports annuels sur le prix et la qualité des services – Exercice 2015 – Eaux et Assainissement et Traitement des déchets

Mme Auvinet procède à la lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité des services Eaux - Assainissement et Traitement des déchets pour l'année 2015.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil valide ces rapports.

14-DECISION MODIFICATIVE n°3 – Budget Commune

Suite à l'achat d'un meuble pour l'école, il convient de procéder à la régularisation comptable

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
<i>Chapitre 204</i>		
204171	Biens mobiliers, matériels et études	- 530.00 €
TOTAL DES CHAPITRES 204		- 530.00 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
021	Virement section investissement	- 530.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre 65		
657361	Subvention caisse des écoles	+ 530.00 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
023	Virement section fonctionnement	- 530.00 €

DECISION : A l'unanimité, le conseil valide cette écriture comptable

15-REPAS DES ANCIENS

Le menu proposé comprendra le service, la vaisselle, les nappes et les serviettes mais ne comprendra ni le pain, ni l'apéritif, ni le vin et ni les desserts. Le dessert et le pain seront pris à la Boulangerie Au Fournil des Saveurs.

16-MODIFICATION TARIFS ET REGLEMENT SALLE DES FETES

Suite aux travaux en commission, le règlement intérieur a été réactualisé avec pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition.

Le règlement complet sera applicable au 1^{er} janvier 2017 et sera disponible à la mairie. Les tarifs ont été revus :





TARIFS DE LA SALLE DES FETES

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
Vin d'honneur	50 €	80 €
Réunion	25 €	80 €
Location week-end avec cuisine	200 €	350 €
Location reunion association	GRATUIT	
Location manifestation association	GRATUIT	
Location à but lucratif	150 €	300 €
CAUTION	500 €	500 €
Vaisselle	50 €	50 €
Supplément chauffage	30 €	30 €

DECISION : A l'unanimité, le Conseil valide le règlement intérieur proposé avec les tarifs indiqués avec application à compter du 1^{er} janvier 2017.

17-DEMANDE DE SUBVENTION – Projet école musicale

Mme Auvinet présente le projet de l'école musicale en 2017 pour les élèves de l'école du Coudray. Il s'agit de découvrir les musiques du monde avec des animations musicales à l'école et un déplacement à Angers à la Galerie sonore. Les objectifs de ce projet pour les enfants sont de :

-  Développer les compétences en Enseignement Artistique
-  Développer les compétences en Français
-  Développer les compétences dans l'exploration des organisations du monde
-  Développer des compétences en Enseignement moral et civique

Le projet concernerait les 74 enfants du Coudray présents à l'école et le coût par élève est de 78 €.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la participation de la mairie à hauteur de 50 € par enfant :

Pour : 11	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

DECISION : Le conseil accepte à l'unanimité (Audrey GODET a quitté le conseil à 23h30) la participation de 50 € par enfant, soit au total un montant de 3700 €

QUESTIONS DIVERSES

AI DEVIS REMPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE PLACE DE LA DOUVE

Il convient de remplacer un lampadaire (Place de La Douve) qui a été dégradé, le devis du SIEMML s'élève à 716,86 € HT. Au regard du règlement financier en date du 10 novembre 2015, arrêté par le Comité Syndical du SIEMML, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité sera de 537,65 € HT.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis reçu.

DECISION : Le devis présenté est retenu à l'unanimité

BI ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE

La salle des fêtes a été réservée pour le 7 janvier 2017, pour un début de la cérémonie à 18h30. Une sono sera nécessaire. Une présentation Powerpoint (à partir de photos illustrant les événements de la commune sur 2016) est envisagée pour dynamiser cette soirée.

CI CONTRAT ENFANCE JEUNESSE RENOUVELLEMENT AVEC LA MSA

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est arrivé à échéance au 31 décembre 2015, il convient de le renouveler.

DECISION : A l'unanimité, le conseil valide le renouvellement

DI DEVIS TPPL POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

TPPL a établi un devis de 2195,14 € TTC pour établir les dossiers d'étude sur l'accessibilité des différents sites (emplacement des places de parking, cheminement prévu pour les PMR, ...). Ces documents sont demandés par la préfecture.

DECISION : Le devis présenté est retenu à l'unanimité

EI COUPE DE BOIS – ZONE ARTISANALE

4 candidats se sont manifestés et sont intéressés pour couper et exploiter le bois de la parcelle concernée en zone artisanale. Il convient de définir le mode de sélection pour déterminer qui sera retenu.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le mode d'attribution par tirage au sort :

Pour : 10	Abstention : 2	Contre : 0
-----------	----------------	------------

DECISION : Le Conseil valide le mode de sélection du candidat par tirage au sort

F/ COLONNE DECHETS POTERON

Il est demandé de se renseigner de mettre un système de «prise de photos» car il y a de plus en plus de dépôts sauvages à côté des colonnes qui sont installées à Poteron. Cela permettra de verbaliser les personnes. Ce système est déjà installé dans une commune, il conviendra de prendre des renseignements sur ce système.

Madame le Maire lève la séance à 24h00